

Préinscription, inscription à l'école de Tantonville année 2023 2024

La préinscription :

La première inscription à l'école de Tantonville se fait sous forme de préinscription :

- Auprès du syndicat scolaire des deux Tilleuls

Vous devez produire les documents suivants :

- **livret de famille** ou **extrait de naissance de l'enfant**
- **justificatif de domicile** datant de moins de 6 mois (*facture EDF, téléphone hors portable, quittance de loyer, facture d'eau, relevé de taxe foncière ou d'habitation,...*)
- document attestant que l'enfant est à **jour des vaccinations obligatoires** (*photocopie du carnet de santé ou certificat médical*)
- **certificat de radiation** de l'ancienne école (*si l'enfant est déjà scolarisé*). Document pouvant être fourni ultérieurement.

Un certificat de préinscription est remis à la famille

IMPORTANT : Le certificat de préinscription auprès du SIS des deux Tilleuls est obligatoire, sans lui, les parents ne pourront être reçus par la directrice.

L'inscription scolaire :

Munie du **certificat de préinscription obligatoire**, la famille contacte la directrice de l'école pour confirmer l'inscription scolaire de l'enfant.

Les inscriptions se dérouleront à l'école de Tantonville le 30 mars de 16h30 à 18h00 ou sur rendez-vous au 03 83 52 51 48 les mardis pendant le temps scolaire de préférence.

Chantal Gaspard, directrice